



**LES PAYS DE L'AES ET LE RÉÉQUILIBRAGE DES CONTRATS MINIERS :  
AMÉLIORATION DE L'AUTONOMIE DÉCISIONNELLE**

**Dr. Yves Ekoué AMAÏZO.**

Directeur Général Afrocentricity Think Tank.  
3 juillet 2025, mise en ligne le 10 juillet 2025.

© Afrocentricity Think Tank

**A partir du questionnaire de BBC Afrique.**

Questionnaire envoyé par le Journaliste de BBC : M. Isidore **KOUWONOU**.

Interview du Dr. Yves Ekoué **AMAÏZO**. Président et Directeur de Afrocentricity Think Tank basée à Vienne, Autriche. Auteur et directeur du livre collectif ; *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*. Editions L'Harmattan, Paris, 2002.

Contact : yeamaizo@afrocentricity.info

Date : 3 juillet 2025. Mise en ligne le 10 juillet 2025

Position Afrocentricity Think Tank mentionnée dans l'article du Journaliste Isidore **KOUWONOU** (2025). « **La vague de nationalisation des ressources minières dans les pays de l'AES pourra-t-elle profiter aux populations ?** ». In [www.bbc.com](http://www.bbc.com). 9 juillet 2025. Accédé le 9 juillet 2025.

Source : <https://www.bbc.com/afrique/articles/c14eveln1vno>

**1. BBC. Les dirigeants des trois pays de l'AES évoquent souvent des contrats miniers en défaveur de leurs pays. Dites-nous dans un résumé en quoi ces contrats sont défavorables à ces pays ?**

YEA. Merci pour l'invitation. Les raisons principales pour lesquelles les contrats miniers, et plus largement, les contrats du sol, du sous-sol et du hors-sol, sont jugés défavorables par les pays de l'AES (Mali, Burkina Faso, Niger) sont au nombre de 7 (sept) :

1.1 La manque de transparence sur les matières premières extraites et la trop faible part des revenus, souvent non vérifiés, transmis aux Etats qui estiment qu'il faut renégocier la part qui leur revient de droit. Donc ce sont les inégalités dans les répartitions des profits et l'exploitation massive des ressources naturelles sans volonté de transformation dans la chaîne de valeurs locales qui posent problèmes.

1.2 de fait de pressions extérieures multiples (politiques et des forces du marché), les avantages fiscaux octroyés aux entreprises multinationales sont excessifs avec des exonérations fiscales et douanières qui privent les pays de recettes essentielles pour le développement, la création d'emplois décents et surtout l'amélioration du bien-être des populations locales ;

1.3. l'absence de contrôle des Etats dans la gestion des sites miniers, souvent dominés par des entreprises étrangères et leurs agents de sécurité, qui fait que ces espaces sont devenus souvent des territoires non africains, et certains bénéficient même de « points francs » ou de « statut diplomatique »...

1.4 Les contrats léonins avec des déséquilibres contractuels où les clauses des contrats ne permettent pas des adaptations, ce qui empêche souvent toute renégociation même en cas de hausse des prix des matières premières et conduit souvent ces renégociations à finir devant une cour arbitrale située à l'étranger ;

1.5 le manque de transparence et d'inclusivité des populations avec des contrats signés sans consultation publique, ni audit indépendant, alimentant les soupçons de corruption et une destruction environnementale importante ;

1.6 la non-prise en compte des populations dans le capital des sociétés alors que ces dernières perdent leurs terres et donc leur seul moyen de subsistance. Les conséquences sociales et environnementales sont telles que les anciens employés des entreprises multinationales subissent une double peine : les impacts écologiques



sans bénéficier des retombées économiques et surtout de prise en charge sanitaire et de la retraite en fin de carrière.

1.7 De fait, ces trois Etats entre d'abord dans une phase de négociation. Mais l'arrogance de certains et le non-respect des autorités africaines conduisent rapidement à des nationalisations et une volonté de reprise en main des recettes du pays. La première des réactions se traduit souvent par une révision approfondie des codes miniers et des codes d'investissement, l'annulation des contrats, la fin des privilèges contractuels, etc. afin de récupérer de manière conjoncturelle au moins une partie des revenus non déclarés, puis négocier les transferts de savoir-faire, de technologies et de coopération future selon des conditions plus équitables et transparentes.

## **2. BBC. Quels sont les enjeux financiers liés à l'exploitation de ces ressources ? Comment contribuent-elles au PIB de ces trois pays ?**

**YEA.** Les ressources minières sont à la fois une source de richesse et un levier de souveraineté. Toutefois, cela ne peut être exportées sans transformation locale, formation et la fin de la dépendance envers des entreprises multinationales ne s'intéressant pas à améliorer le sort des populations locales. Il est donc question de rupture pour reconsidérer comment s'approprier une plus grande part de la valeur ajoutée tout en permettant à l'entreprise qui a investi de faire des bénéfices.

L'exploitation des ressources minières dans les pays de l'AES (Mali, Burkina Faso, Niger) représente un enjeu financier stratégique majeur pour au moins deux trois raisons : les rentrées fiscales pour améliorer les recettes de l'Etat, l'utilisation de ces recettes publiques pour réduire la fiscalité sur les ménages et construire des infrastructures de bien-être y compris l'énergie, et enfin la souveraineté sécuritaire, économique et politique. Un Etat sans recettes fiscales ne peut agir. Par exemple, le Mali prévoit de collecter 1,2 milliard de dollars américains de recettes minières pour le premier trimestre de 2025... Soit au moins un triplement de ce qui se pratiquait avant

La contribution au Produit intérieur brut suppose que la valeur ajoutée se crée localement. Or, l'essentiel de ces matières premières du sous-sol sont exportés. On peut citer entre-autre, l'or, l'uranium, le pétrole, le lithium, les métaux rares et stratégiques, etc. Déjà sans transformation, on oscille entre 60 % et 75 % des recettes d'exportation dans chacun des trois pays de l'AES.

L'essentiel de l'investissement direct étranger (IDE) sont engloutis dans le secteur minier, mais l'impact demeure limité sur la croissance locale ; enfin, la création d'emplois directes et indirectes peut être considérable sauf que sans transformation et le transfert du savoir-faire et des technologies vers une industrialisation locale pourrait spécialiser ces pays dans le bas niveau de la chaîne de valeur, soit avec très peu de technologies. Les salaires bien que supérieures à la moyenne locale, demeurent en deçà des standards internationaux et ne permet pas souvent d'attirer la Diaspora africaine spécialisée.

La valeur ajoutée du secteur minier en 2023 pour chacun des trois pays seraient selon les données de la Banque mondiale de : Burkina-Faso : 18,6 % du PIB, soit 20,3 milliards de USD ; Mali : 17,2 % du PIB, soit 24,6 milliards de USD et Niger : 11 % du PIB, soit 16,7 milliards de dollars américains (USD).

En comparaison, la valeur ajoutée du secteur minier pour l'Afrique subsaharienne est estimée à 16,5 % du PIB en 2023. Avec la transformation industrielle, cette valeur ajoutée peut être doublée en moins de 5 ans et constituer une véritable marge décisionnelle pour ces pays, pris individuellement ou collectivement.

## **3. BBC. Avec la nationalisation, comment mieux utiliser ces ressources au profit des populations ?**

**YEA.** La nationalisation est un processus légal. Or, les pays qui exploitent sans retour pour investissement les matières premières d'autrui, s'en offusquent. C'est en fait l'exploitation dans des conditions léonines qui relève de l'illégalité.

La nationalisation des ressources dans les pays de l'AES (Mali, Burkina Faso, Niger) ouvre une opportunité historique pour transformer la richesse du sous-sol en emplois décents et en pouvoir d'achat pour le



population, avec en filigrane, les recettes réinjectés dans les infrastructures de base dont l'énergie, les infrastructures d'interconnexion, les données digitalisées, etc.

Pour que ces ressources soient utilisées au profit des populations, il faut une gouvernance éthique et donc pas de corruption et de la transparence.

Voici au moins 7 priorités vers lesquelles la nationalisation des ressources du sous-sol de l'AES peut être affectée :

3.1 Les investissements dans les infrastructures de base (l'énergie, l'eau, les routes, la santé et les hôpitaux, la formation et les écoles, la dépollution des sols et la préservation de l'environnement, la protection des données, etc.) avec des incitations pour les entreprises minières qui soutiennent les priorités stratégiques de l'Etat ;

3.2. les soutiens à l'entrepreneuriat et la création d'emplois assortis de la formation, l'accès à la technologie et l'organisation, avec l'obligation pour les entreprises minières de recruter et former une main-d'œuvre locale qualifiée et de les associer aux dividendes ;

3.3. la création d'écoles spécialisées en techniques minières pour renforcer les compétences nationales et la mise à disposition de technologies facilement maintenables ;

3.4 l'industrialisation et la transformation locale avec l'inscription dans les chaînes de valeurs locales, régionales, continentales et internationales notamment la construction d'unités de raffinage d'or et de traitement de minerais pour capter plus de valeur ajoutée localement, avec un parallèle à faire pour fabriquer des batteries au lithium etc., enfin

3.5 le soutien à la création de Petites et moyennes entreprises et industries de sous-traitances locales afin de promouvoir une agglomération de la capacité productive dans la chaîne de valeur minière.

3.6 Le versement en toute transparence des recettes tirées des mines vers des fonds souverains assortis d'un contrat social de redistribution équitable avec le financement de projets à long terme (éducation, santé, agriculture). Et des fonds d'appui à la jeunesse africaine et le retour de la Diaspora africaine ;

3.7 la mise en place de mécanismes de redistribution directe, comme des subventions ciblées ou des programmes sociaux, ce en partenariat avec les entreprises multinationales adeptes de la responsabilité sociétale de l'entreprise ;

3.8 la protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi que des communautés autochtones par une intégration au capital suite à des expropriations ou des destructions d'habitat en nom collectif ou pas ; cela suppose un renforcement des normes environnementales et réhabilitation des sites miniers par ceux qui polluent ;

3.9 la participation et l'inclusivité des populations locales avec des consultations systématiques avant, pendant et après tout projet d'exploitation minière ;

3.10 la création d'une monnaie électronique commune basée sur la matière première dont l'or avec une banque fédérale de l'AES, avec au préalable, un fonds de réserve commun doté des règles d'un fonds monétaire et budgétaire communautaire pour soutenir les déficits de court terme ;

Or tout ceci n'est pas possible si la question sécuritaire n'est pas résolue et surtout si une coordination des politiques minières ne se met pas en place pour ne plus tomber dans les travers de la gouvernance africaine qui a longtemps privilégié la concurrence entre États membres, au lieu de la coopération entre États-membres.

#### **4- Y a-t-il une possibilité pour ces pays de transformer ces ressources sur place ? Quelles peuvent être les options ?**

YEA. Bien sûr que les pays de l'AES (Mali, Burkina Faso, Niger) ont la possibilité stratégique de transformer leurs ressources minières sur place, ce d'autant que c'est le passage obligé pour recouvrer leur souveraineté économique et créer de la valeur ajoutée locale.

Cette transformation locale des capacités productives à partir des mines est techniquement possible si les trois préalables sont au rendez-vous : une vision industrielle à long terme, une stabilité de l'environnement des affaires et des investissements, des études de préinvestissement avec les partenaires identifiés, des investissements importants et partagés entre l'Etat et l'investisseurs, et une participation proactive des populations actives.



Par exemple, la transformation locale peut se décliner en la mise en place d'usines de raffineries d'or, de production d'unités de production de lingots d'or, de construction de centre de stockage des produits raffinés, d'usines de transformation sur place du lithium (carbonate ou hydroxyde de lithium), etc.

Il faudra des partenariats public-privé pour des cofinancement des infrastructures industrielles, mais aussi de structuration des arrangements concessionnels comme le principe du Construire, exploiter et transférer.

Le Mali possède un gisement prometteur de lithium à Goulamina, exploité par la société australienne Leo Lithium. Ce partenariat peut servir de modèle car il est prévu une zone économique spéciale minières avec une fiscalité incitative pour la réalisation d'infrastructures dédiées. L'approche comporte aussi de la formation, du transfert de technologie, la création d'écoles techniques minières et accords de coopération avec d'autres partenaires intéressés.

Une fois l'usine de traitement sur place pour produire du concentré de lithium, il faudra rapidement évoluer vers la production de carbonate de lithium, utilisé dans les batteries. Le partenaire de la Chine pressenti devra aussi s'engager à utiliser une main d'œuvre locale et à ne pas systématiquement exporter la main d'œuvre de la Chine. Rapidement en 5 ans, une chaîne de valeur locale devrait se constituer autour du lithium, avec des emplois qualifiés et des revenus accrus. Il s'agit là d'un développement intégré et adapté aux pays souverainistes. Cette approche alternative du développement devrait permettre au Mali et plus largement à l'AES de devenir des acteurs stratégiques dans la transition énergétique mondiale. YEA.

3 juillet 2025, mise en ligne le 10 juillet 2025.

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO.

Directeur Général Afrocentricity Think Tank.

© Afrocentricity Think Tank